

19 août 2026

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Milakulo Tukumuli, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie réuni le mercredi 19 août 2026 a :

- adopté **six** délibérations du gouvernement ;
- adopté **23** arrêtés ;
- examiné **11** dossiers d'étrangers ;
- émis **trois** avis.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour **une** affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **cinq** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé deux étudiantes en chirurgie dentaire, ayant satisfait à leurs examens de cinquième année, à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçante pour une durée maximum de trois mois.

Cette mesure permet d'assurer la continuité de l'offre de soins dans le secteur libéral.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création d'un établissement d'hébergement pour femmes en difficulté à Koné.

Géré par la province Nord, cet établissement nommé « Villa transitoire » aura la capacité d'accueillir trois femmes majeures, accompagnées ou non d'enfants, dans la limite de dix personnes au total.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences en province Nord, a pour objectif d'offrir une structure d'aval indispensable pour libérer les lits d'urgence du Centre d'accueil des femmes en difficultés (CAFED) de Voh et autonomiser durablement les familles accueillies.

Cette création est rendue indispensable par la sous-dotation de la province Nord en structures d'hébergement, aggravée par la fermeture en 2017 du site de Poindimié, la disparition du réseau de familles d'accueil de SOS Écoute, et le report à janvier 2027 de l'extension du CAFED de Voh.

Ce lieu de vie séparé garantit un impératif thérapeutique de non mixité en évitant de mêler au sein d'un même espace les publics relevant de la mise à l'abri immédiate (urgence) et ceux engagés dans une démarche de stabilisation, de reconstruction et de réinsertion sociale vers le logement autonome.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'autorisation de fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile dénommé Association communale d'aide et de maintien à domicile (ACAMAD).

L'association, initialement autorisée à dispenser ses prestations sur la commune de Koumac, est désormais autorisée à exercer une activité d'aide et d'accompagnement à domicile et en centre de loisirs auprès de personnes en situation de handicap et/ou de personnes en perte d'autonomie, sur les communes de Voh, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa, Pouébo et Koumac.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte de faible couverture en services d'aide et d'accompagnement de vie au sein de la province Nord, où l'offre existante s'avère particulièrement limitée pour répondre aux besoins croissants de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Ce projet d'extension géographique permet ainsi de pallier le déficit d'intervenants sur cette zone et de garantir la continuité des prises en charge, sans créer de nouvelles structures.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'autorisation accordée à la clinique Kuindo Magnin pour constituer un dépôt de produits sanguins.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a suspendu l'autorisation accordée au docteur Miwako Nagai ép. Briand d'exercer de façon dérogatoire et temporaire la profession de médecin dans la spécialité de gynécologie-obstétrique.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé un agent de contrôle de la CAFAT afin de contrôler l'application des dispositions de la législation et de la réglementation du régime général de sécurité sociale.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Louis Dupont Mattei à gérer les opérations de transport, d'importation, d'exportation, de détention, d'offre, de cession et d'acquisition de produits et substances classés comme stupéfiants au sein de l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques « Groupement des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (GPNC).

Il est tenu de se conformer à toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives aux substances ou préparations et plantes ou parties de plantes classées comme stupéfiants et psychotropes et notamment d'adresser au pharmacien inspecteur de la Nouvelle-Calédonie, un état trimestriel et un état annuel pour chaque substance classée stupéfiant, des quantités reçues, cédées et des stocks de fin d'année.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC-NC).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une durée d'un an, concerne :

- les changements ponctuels des programmes d'exploitation, ainsi que les affrètements ou vols exceptionnels, permettant ainsi de raccourcir considérablement le délai d'approbation des programmes des compagnies aériennes ;
- l'approbation des grilles tarifaires des compagnies aériennes lorsque les tarifs concernent uniquement des vols internationaux afin de favoriser une meilleure réactivité dans le traitement des demandes ;

- la signature des conventions d'occupation des locaux des aérodromes de Koné et de Lifou afin de ne pas laisser les locaux vacants sur des durées trop importantes ;
- la compétence en matière de police et sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie dont l'activité principale n'est pas le transport aérien international, afin de réduire les délais de traitement des demandes des usagers aériens concernés. Dans ce cadre, les décisions administratives individuelles concernant les opérations aériennes ainsi que l'ensemble des actes pris pour l'application de la loi du pays du 12 juin 2026 relative aux exigences techniques applicables aux opérations aériennes sont inclus à cette délégation de pouvoirs.

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement et de Nina Julié, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une dotation complémentaire d'un montant de 35 millions de francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC), afin de rétribuer les avocats ayant sollicité le versement de la contribution de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide judiciaire.

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement et de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle d'un montant de 497 200 254 francs à la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Cette subvention est destinée à financer l'allocation exceptionnelle de maintien dans l'emploi (AEME), créée par la loi du pays n° 2025-15 du 19 août 2025 instituant des mesures de soutien à l'emploi en Nouvelle-Calédonie et des régimes de chômage total de droit commun.

Cette allocation exceptionnelle de maintien dans l'emploi repose sur un dispositif original de prise en charge des salaires faisant intervenir l'employeur et la Nouvelle-Calédonie et une exonération spécifique de charges sociales pour les entreprises procédant à des embauches.

Prolongée une première fois du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026, l'AEME doit bénéficier d'une nouvelle prolongation prévue du 1^{er} août au 31 décembre 2026.

Au visa de Nina Julié, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la Jeunesse et des sports (DJS).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une durée d'un an, vise à :

- réduire de manière significative les délais de traitement administratif ;
 - optimiser le service public pour les organisateurs de manifestations sportives ;
 - améliorer la protection des mineurs dans les centres de vacances et de temps de loisirs ou bénéficiant d'une éducation physique ou sportive d'un éducateur ;
 - renforcer le service public pour le contrôle des activités d'éducateur sportif, stagiaire ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques ou sportives.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 1,5 million de francs à l'association sportive Tiga Sport pour sa participation à l'OFC Champions League 2026.

Au visa d'Alcide Ponga, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une durée d'un an, vise à accélérer et à simplifier certaines procédures.

Elle concerne notamment le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP) et la délivrance des autorisations administratives d'exportation (AAE).

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une autorisation de travail du 20 août au 30 septembre 2026 à cinq ressortissants étrangers (Fidji, Australie) agissant en tant qu'ingénieurs mécaniciens, capitaines et matelot qualifié pour la société Transam Nouméa, dans le cadre de l'étude du tracé TamTam.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une autorisation de travail du 23 août au 30 août 2026 à un ressortissant étranger (Canada), employé chez Beca Nouvelle-Zélande, afin d'intervenir comme principal conseil numérique auprès de Beca Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un projet pour le client Figesbal.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une autorisation de travail du 6 août au 8 août 2026 à deux ressortissants étrangers (Australie) agissant en tant que techniciens spécialisés agréés MTU pour la société Sudiles, dans le cadre d'une intervention sur les moteurs principaux du Betico 2.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une durée d'un an, permet une simplification notable des circuits administratifs en contribuant à améliorer le service rendu aux stagiaires, aux salariés et aux entreprises.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une autorisation de travail du 23 août au 29 août 2026 à un ressortissant étranger (Nouvelle-Zélande) afin d'intervenir comme pilote d'avion auprès de la direction de l'Aménagement et du foncier de la Province nord, dans le cadre d'opérations d'acquisition aérienne de données topographiques dans toute la province Nord à partir de Koné.

Au visa d'Ernest Déméné, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 400 000 francs au Comité « Celeneraw » dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition (2026) du « FESTIVAL CELENERAW ».

L'objectif est de mobiliser la jeunesse de l'île de Maré autour de la musique, du sport, des activités de loisirs et de lancer une dynamique avec les associations culturelles et associatives de la commune sur le site situé à la tribu de Atha.

Arrêté de nomination

Au visa de Nina Julié, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Mélissa Ali Said Dit Said Ali en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants à la direction générale des Enseignements - vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de désignation

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-2769/GNC du 4 octobre 2023 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Benoit Huber remplace Stanislas Alfonsi, en qualité d'administrateur du conseil d'administration de la CAFAT.

Au visa de Milakulo Tukumuli, président du gouvernement, de Christopher Gygès, vice-président du gouvernement, de Nina Julié, de Laurent Bonnefond, de Philippe Blaise, d'Alcide Ponga, de Gilbert Tyuienon, de Johanito Wamytan, d'Ernest Déméné, de Méryl Marlier et de Billy Forrest, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes.

→ *Voir le communiqué détaillé « Désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ».*

Dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé **11** visas long séjour ou titres de séjour.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret modifiant l'armement des agents de police municipale en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant extension et adaptation à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna de diverses dispositions relatives aux recherches cliniques.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif à la dématérialisation des échanges pour l'exercice par les chambres territoriales des comptes de leurs missions.

Attribution des secteurs par membre du gouvernement

Milakulo Tukumuli, président du gouvernement

Relations extérieures et sécurité civile ; secteurs des transports, de la santé et de la protection sociale.

Relations avec les collectivités, le Congrès et le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Christopher Gygès, vice-président du gouvernement

Secteurs de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications ; questions douanières. Suivi des sujets relatifs au commerce extérieur et à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie ; questions relatives à la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Nina Julié

Secteurs de l'enseignement, de la jeunesse et des sports ; sujets en lien avec la protection de l'enfance.

Laurent Bonnefond

Secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; suivi des questions foncières ainsi que des sujets relatifs à la reconstruction. Sujets en lien avec la commande publique, le patrimoine immobilier de la Nouvelle-Calédonie et la transformation numérique.

Philippe Blaise

Secteurs du budget, des finances et de la fonction publique.

Alcide Ponga

Secteurs de l'énergie et des mines.

Gilbert Tyuionon

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; dialogue social.

Johanito Wamytan

Secteur de la pêche ainsi que le suivi des sujets en lien avec l'océan et le parc naturel de la mer de Corail ; questions relatives à la recherche et au climat.

Ernest Déméné

Secteur de la culture ainsi que des sujets en lien avec l'égalité et la citoyenneté.

Méryl Marlier

Secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que de la politique de l'eau.

Billy Forest

Secteur des affaires coutumières et des sujets en lien avec le patrimoine culturel kanak ; relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, en lien avec le président du gouvernement.